



## la demarche de devorce et separation des corps

Par **saber tunisien**, le **04/04/2011** à **16:04**

bonjour

je suis en train de voir avec ma femme ccomment faire pour le divorce elle veut au debut une separation des corps pour qu elle regle ses papiers et avoir plus des droits sociaux et moi tellement que j arrive plus a garder mon calme je voudrais qu on passe directement devant un avocat et attaquer cette procedure.apparament elle veut pas comme ca je lui dis je prend en charge tout mais elle refuse categoriquement cette demarche.puis je refuser cette demarche et demander le divorce.et ma deuxieme question est serais je obligé de quitter l appartement car elle arrete pas mais sachant que j ai dis non et si elle veut que je quitte l appartementt j ai demander qu elle me fasse une autorisation de quitter l appartement comme ca je serais pas poursuit apres par abandonnce de domicile sachant que c moi qui est en charge de tout.

merci pour votre aide

bonne journée

Par **Claralea**, le **04/04/2011** à **18:00**

Bonjour, le problème avec la separation de corps, c'est que vous restez solidaires. Donc, si elle fait des dettes, ne paie pas les factures, le loyer... ce sera à vous de payer.

Prenez un avocat et entamez une procedure de divorce.

Par **Domil**, le **04/04/2011** à **18:34**

Si elle refuse de divorcer, et que vous ne pouvez lui imputer une faute, il faudra attendre deux ans de séparation pour obtenir le divorce qu'elle le veuille ou non.

Allez voir un avocat

Par **saber tunisien**, le **04/04/2011** à **21:37**

bonsoir

j ai encore une question tous me dise que s elle qui doit attaquer la devorce et apres tout suit mais vu qu on est d accord pour un devorce a l amiable ca gene pas pour notre procedure et mes papiers.

S il vous palit aider moi car j arrive au bout des mes nerfs j entend que des paroles blessantes car pour elle et sa famille ils pensent que c est toujours moi qui est fautif j ai essayer de garder mon couple mais depuis un an on me jette et en me critique ils disent qu ils peuvent me faire expulser de la france et que c est un mariage blanc et que j ai profiter du pays  
merci a vous

Par **Claralea**, le **04/04/2011 à 21:46**

Ca, c'est souvent ce que l'autre dit quand le mariage n'est pas à l'image de ce qu'il esperait. Et il pense avoir acheté la France et pouvoir faire expulser une personne dès lors qu'elle ne lui convient plus. C'est pas elle qui decidera si vous restez en France ou pas.

Si elle est d'accord pour un divorce à l'amiable, acceptez.